

Document n° 60

Résolution
sur l'autonomisation économique des femmes

Bruxelles (Belgique) | 8-12 juillet 2012

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Bruxelles (Belgique) du 8 au 12 juillet 2012, sur proposition du réseau des femmes parlementaires,

CONVAINCUE que l'autonomie économique des femmes est une condition indispensable à l'amélioration de la condition féminine dans les États francophones et à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et plus particulièrement des femmes qui vivent dans les zones rurales ;

S'APPUYANT sur le troisième Objectif du millénaire pour le développement établi par les pays membres de l'ONU, qui vise à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes, notamment en améliorant leurs opportunités économiques, en reconnaissant et en renforçant les statuts légaux et les droits des femmes et en facilitant la participation et l'inclusion des femmes dans les processus décisionnels et politiques ;

SALUANT les progrès constatés en matière de lutte contre la pauvreté des femmes dans la Francophonie, en matière de reconnaissance de leurs droits et de mesures prises dans le but de favoriser leur autonomie économique et réduire la pauvreté chez les femmes;

REGRETTANT toutefois que le rythme de progression ne soit pas assez soutenu et que les inégalités entre les femmes et les hommes soient encore relativement marquées aussi bien au chapitre des écarts de revenu et de l'accès aux études que de la reconnaissance du travail domestique et des droits ;

CONSTATANT qu'il existe toujours une série d'obstacles institutionnels, économiques et socioculturels qui défavorisent l'autonomisation économique des femmes ;

RAPPELANT que l'éducation des femmes et la reconnaissance de leurs droits sont essentielles à leur autonomisation économique ;

RAPPELANT que la sensibilisation et l'éducation des jeunes garçons et des hommes sont nécessaires pour soutenir et renforcer la volonté d'éduquer les jeunes filles et les femmes ;

RAPPELANT également l'importance de combattre les stéréotypes et les mentalités qui subsistent au sein de nos sociétés pour combattre la pauvreté des femmes et favoriser leur autonomisation économique ;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de la représentation politique des femmes dans l'ensemble des instances parlementaires et législatives doit être comprise comme une condition essentielle à la promotion et au renforcement de leurs droits par les institutions politiques ;

RECONNAISSANT le rôle important que les parlementaires de la Francophonie peuvent jouer pour encourager l'autonomisation économique des femmes ;

S' ENGAGE à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à favoriser la mise en œuvre des politiques et des programmes, en veillant à ce qu'ils répondent aux exigences du troisième objectif du millénaire sur l'égalité des sexes ;

S' ENGAGE à redoubler d'efforts pour que l'autonomisation économique des femmes soit considérée comme un enjeu transversal et prioritaire dans les cadres législatifs de nos États respectifs ;

RECOMMANDE la mise en œuvre d'initiatives publiques et privées visant notamment à assurer l'équité salariale entre les femmes et les hommes, favoriser l'éducation des jeunes filles, abattre les obstacles socioculturels à la progression économique des femmes et réduire la pauvreté des femmes ;

ENCOURAGE les institutions de nos États respectifs à mettre en place des programmes visant à développer l'entrepreneuriat chez les femmes et à faciliter leur accès aux ressources nécessaires pour y arriver ;

S'ENGAGE à développer les actions de l'APF visant à favoriser l'autonomisation économique des femmes et, à cet effet, à étudier la possibilité de mettre en œuvre des séminaires du Réseau des femmes parlementaires de l'APF portant notamment sur les stratégies de promotion du micro-crédit comme instrument majeur au service de l'autonomisation économique des femmes ;

FELICITE l'Organisation internationale de la Francophonie pour les actions déjà posées en faveur d'une plus grande autonomie économique des femmes, et en particulier pour soutenir l'entrepreneuriat féminin en Afrique de l'Ouest, dans le cadre de sa mission pour le développement durable et la solidarité ;

DEMANDE à l'Organisation internationale de la Francophonie de renforcer ses actions dédiées à favoriser l'autonomisation économique des femmes, d'appuyer l'APF en ce sens et d'accorder à ce secteur d'activités prioritaire les crédits que cela exige ;

DEMANDE à l'Organisation internationale de la Francophonie d'intervenir plus précisément auprès des États pour les encourager à mettre en œuvre des politiques, des programmes et des stratégies pour l'amélioration des opportunités économiques des femmes, l'amélioration de leurs statuts légaux, en particulier en matière d'accès à la propriété, et pour une plus grande participation des femmes au sein des instances décisionnelles politiques et économiques.